



**AVIS PUBLIC
ADRESSÉ AUX PERSONNES ET ORGANISMES
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉS PAR LE PROJET
DE RÈGLEMENT N° 2018-04-UC**

**DEMANDE DE PARTICIPATION POSSIBLE À UN RÉFÉRENDUM SUR
LE PROJET DE RÈGLEMENT**

AVIS EST DONNÉ QUE : À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 juin 2018, le Conseil municipal a adopté le second projet de règlement n° 2018-04-UC, avec changement, intitulé « *Règlement amendant le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 345 dans le but de permettre, à certaines conditions, la production et la commercialisation du cannabis* ».

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la culture de cannabis à des fins médicales à certaines conditions dans cinq (5) zones et la vente de ce produit à certaines conditions dans deux (2) zones.

Le projet de règlement n° 2018-04-UC peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes et organismes intéressés afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande peut provenir des zones concernées, ainsi que des zones contiguës à celles-ci et ce, pour l'objet ci-haut mentionné.

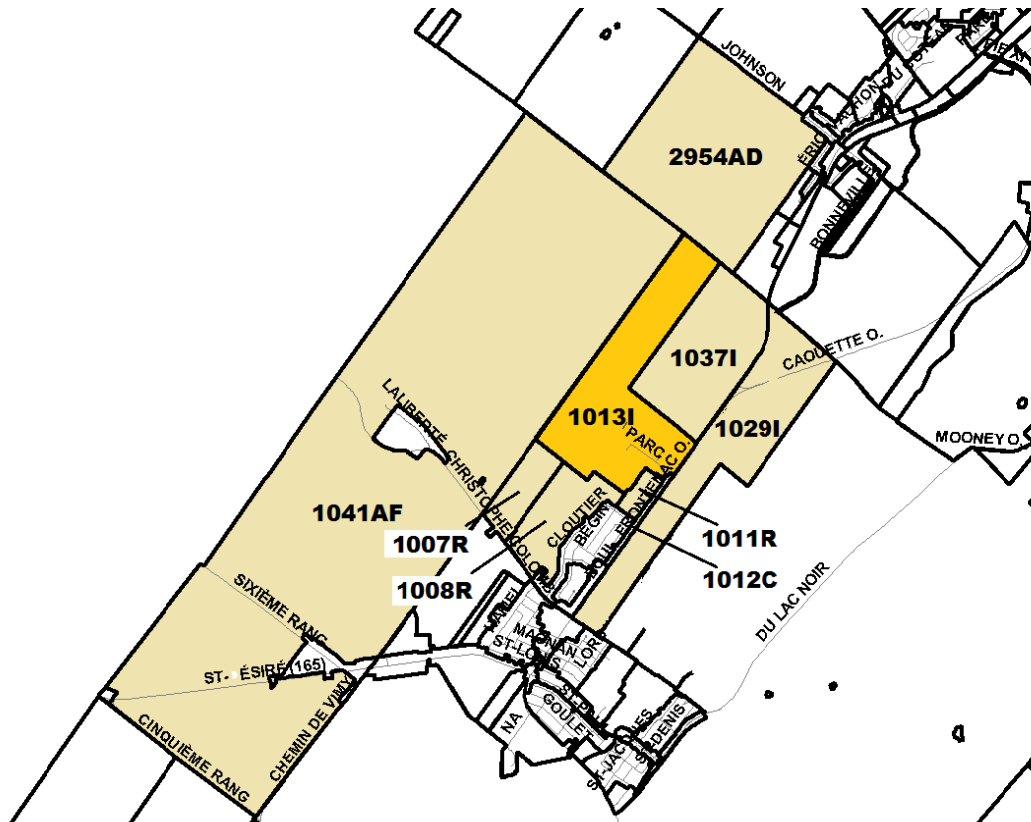
Une telle demande visera à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter à laquelle elle s'applique et des zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ce règlement.

Pour être valide, toute demande doit :

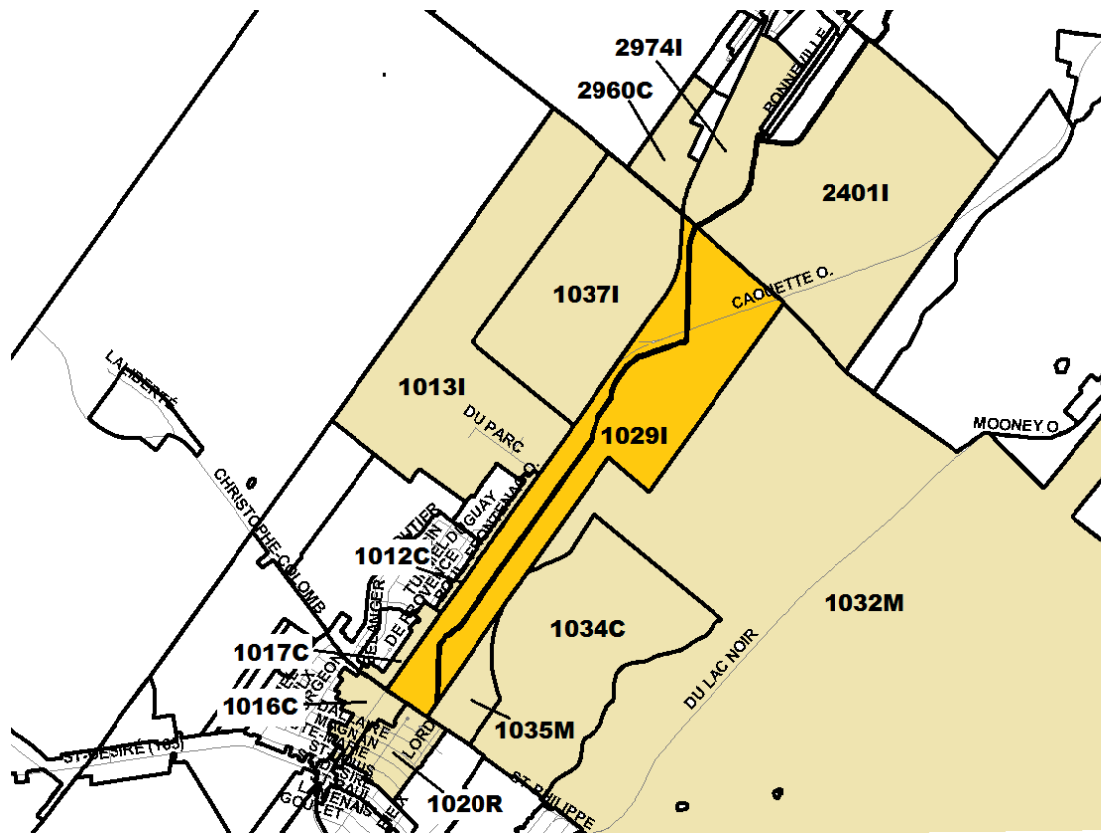
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
- être reçue au greffe de la Ville, au plus tard le 13 juillet 2018 ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées de la zone d'où elle provient n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant droit de signer une demande, ainsi que pour déterminer quelles dispositions du projet sont susceptibles d'approbation référendaire, peuvent être obtenus au Service d'urbanisme, 2093 rue Notre-Dame Est, Thetford Mines, de 8 h 30 à 16 h du lundi au vendredi. Les illustrations des zones visées, des zones contiguës ainsi que le second projet de règlement sont disponibles pour consultation au même endroit.

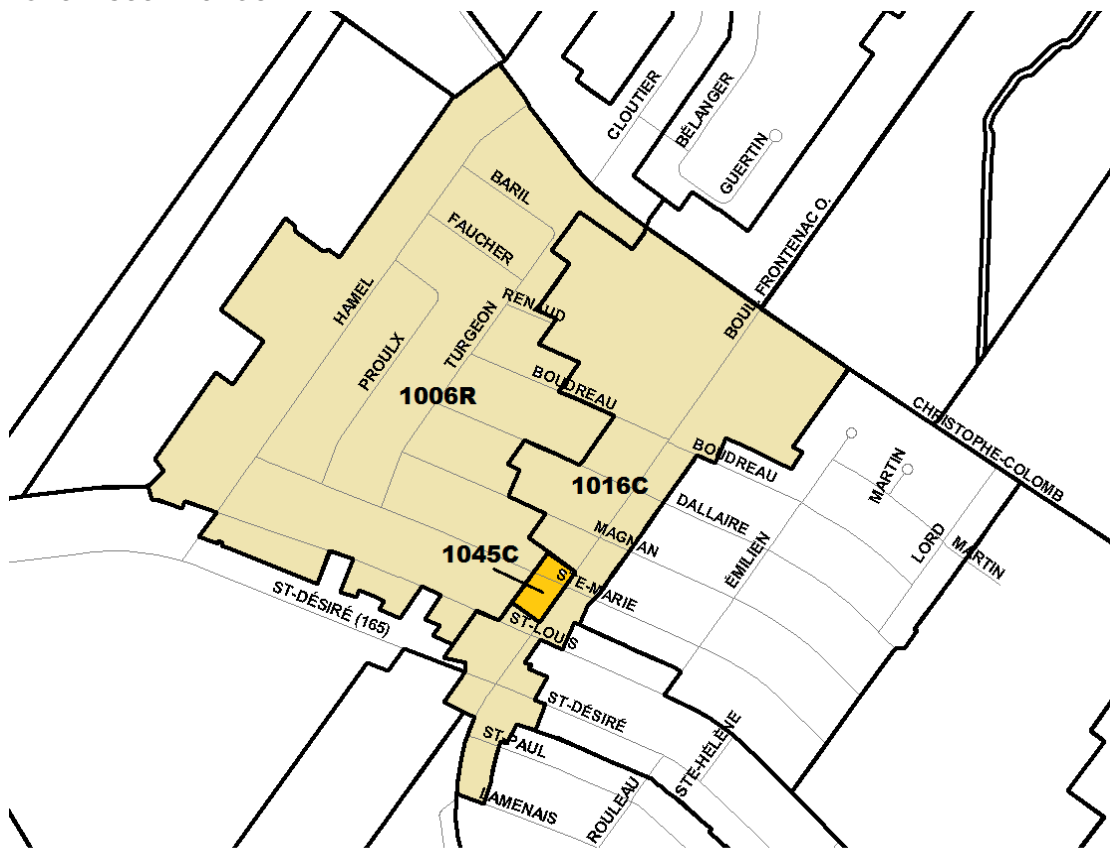
Zone visée : 1013I



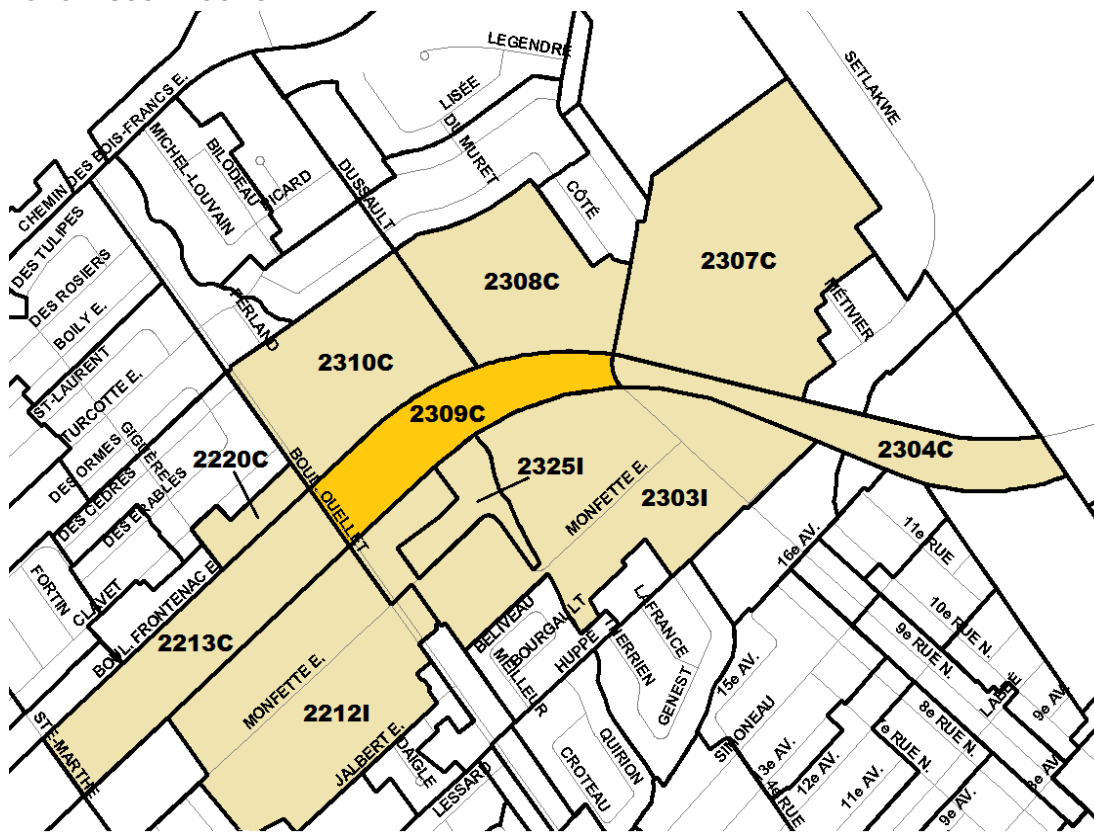
Zone visée : 1029I



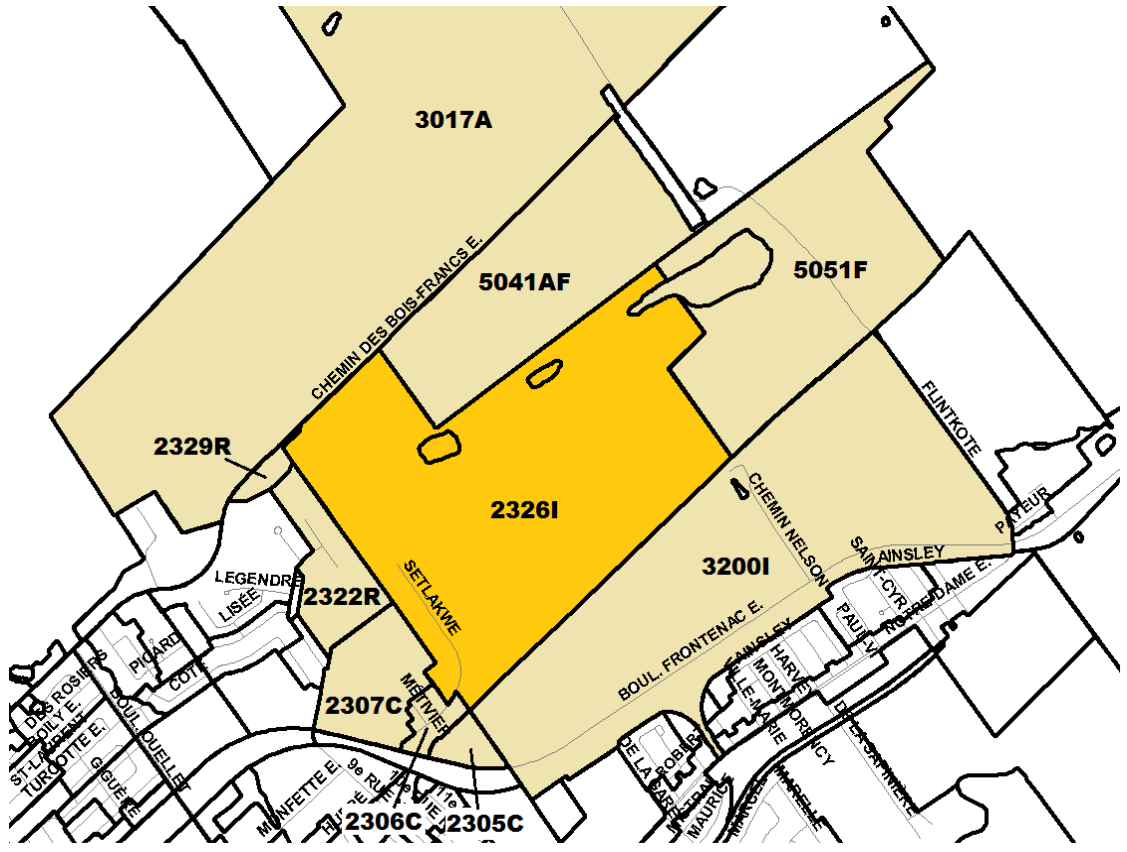
Zone visée : 1045C



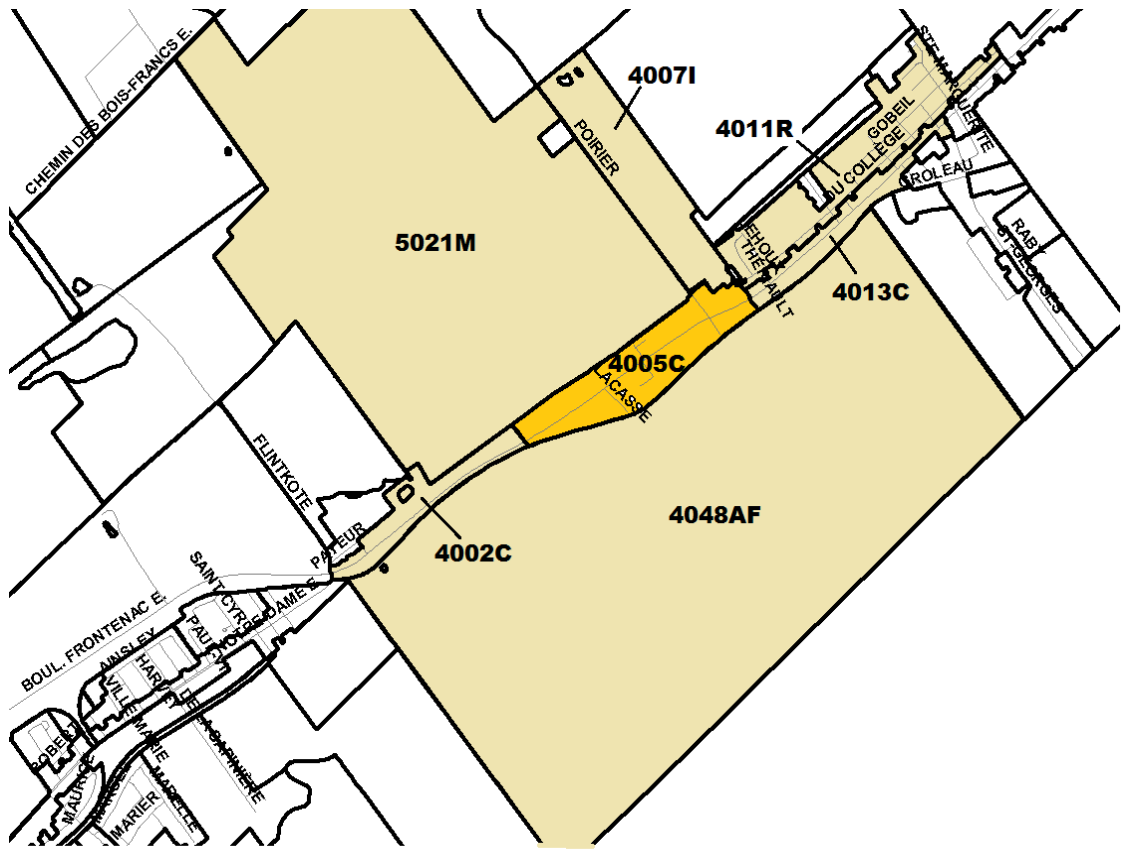
Zone visée : 2309CI



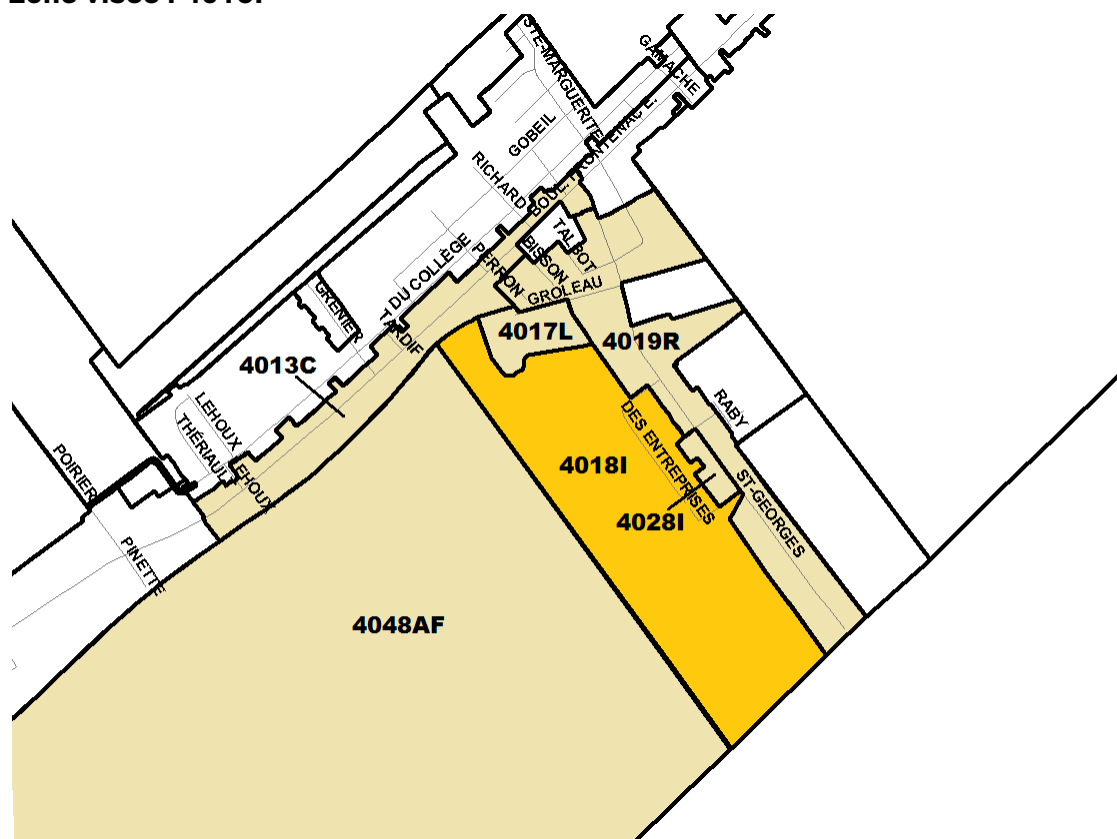
Zone visée : 2326I



Zone visée : 4005C



Zone visée : 4018I



Donné à Thetford Mines, ce 5 juillet 2018.

M^e Edith Girard, OMA
greffière de la Ville